

Bulletin Officiel n° 5892 du Jeudi 18 Novembre 2010

Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 2671-10 du 22 ramadan 1431 (2 septembre 2010) modifiant l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1918-06 du 15 jourmada II 1427 (11 juillet 2006) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Tselfat " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " Transatlantic Maroc Ltd ".

La ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement,

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1918-06 du 15 jourmada II 1427 (11 juillet 2006) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Tselfat " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " Transatlantic Maroc Ltd " ;

Vu l'arrêté conjoint de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 2527-10 du 28 chaabane 1431 (10 août 2010) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier " Tselfat " conclu, le 24 jourmada II 1431 (7 juin 2010), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société " Transatlantic Maroc Ltd ",

Arrête :

Article premier : L'article 3 de l'arrêté n° 1918-06 du 15 jourmada II 1427 (11 juillet 2006) susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

" *Article 3.* - Le permis de recherche " Tselfat " est délivré pour une période initiale de quatre années et six mois à compter du 11 juillet 2006 ".

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 ramadan 1431 (2 septembre 2010).

Amina Benkhadra.